

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil treize, le 11 avril à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Alain BERGER, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Guy BOURQUIN, Claude BRUCKERT, Marcel BRUNGARD, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, Hervé FRACHISSE, Francis GERARD, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Daniel NICOLAS, Maurice NICOUD, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Madame et Monsieur Claudine SARRET, Patrice SCHWARTZENTRUBER **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Françoise PELCAT, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Arlette ECABERT, Xavier DOMON à Denis BANDELIER, Daniel BOUR à Pierre OSER, Patrice DUMORTIER à Monique DINET, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Claude GIRARD à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Evelyne MANTEY à Christian RAYOT, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET.

**Assistaient à la séance :** Mesdames et Messieurs Eric GILBERT, Nicolas PETERLINI, Myriam PISANO.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
5 avril 2013	5 avril 2013	En exercice	42
		Présents	32
		Votants	39

24 AVR. 2013

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

**2013-02-01-C – Budget général – Vote des taux 2013 de la Taxe d'Habitation et de la Taxe du Foncier Bâti et Non-Bâti**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Vu l'article 1640C du CGI ;*

Le Président fait état des nouvelles dispositions fiscales pour les EPCI à fiscalité propre suite à la réforme de la Taxe Professionnelle. Il présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 transmis par les services fiscaux.

Il est proposé au Conseil Communautaire de voter les taux suivants :

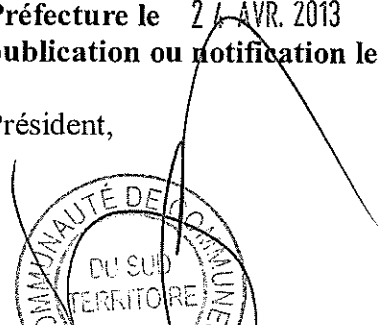

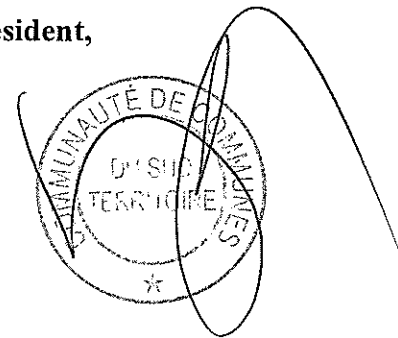
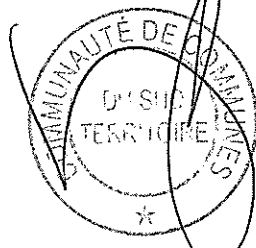
- Taxe d'habitation : 9.52%
- Taxe Foncière (bâti) : 1.00 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 1.61 %

1er tour	
Votants	39
Suffrages exprimés	39
<b>Pour</b>	<b>24</b>
Contre	6
Abstentions	9

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu et voté, décide :**

- **de fixer :**
  - le taux de TH à 9.52 %
  - le taux de TFB à 1.00%
  - le taux de TFNB à 1.61 %
- **d'autoriser le Président à signer, mettre en application tout document participant à cette décision et inscrire cette décision dans le document du budget primitif 2013 de la Communauté de Communes**

*PJ : Etat FDL 2013*

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p><b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 AVR. 2013</b> <b>Et publication ou notification le 24 AVR. 2013</b></p> <p>Le Président,</p>  	<p><b>Le Président,</b></p>  
--	---



**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2013**

**I-1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT**

Bases d'imposition effectives 2012	Taux d'imposition de 2012	Taux d'imposition plafonné pour 2013	Bases d'imposition prévisionnelles 2013	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	Pour information : Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants
3 825 874	26,01	>>>	4 759 000	1 239 725	

**I-2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS**

Bases d'imposition effectives 2012	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2012 des communes (si fusion)	Bases d'imposition prévisionnelles 2013	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)
17 131 470	9,52	21 042 000	2 003 198
17 811 201	0,000	21 004 000	6 863
328 226	1,61	426 300	

**II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI**

**1 - PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2013**

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	136 883	-	11 306	-	63 224	-	724 391	-	169 136	-	151 261
Total allocations compensatrices			Produit taxe additionnelle FNB		Produit global des IFR		Produit de la CVAE		DCRTP		TASCOM
Versement GIR	317 681	+	Prélèvement GIR			+					
					Produit attendu de la colisation foncière des entreprises unique						

**2 - IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)**

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col.2, 3 ou 3b x col.7)	TAUX VOTES	Produit correspondant (col.4 x col.9)	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	TAUX VOTE	Taux mis en réserve
		9	10	11	12	13	14
				1,24			

Produit attendu des taxes d'habitation et foncières = 2 010 061

Produit de référence des taxes d'habitation et foncières

Produit de CFE unique (col.4 x col.13)

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

A, BELFORT le 14 MARS 2013

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le 24 AVR. 2013

MARIE-JOSE GUICHANDUT

Service Coarrier A

A, le

Le président,